



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 27 juin 2018

Première commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Le mercredi 27 juin, la Préfète de Seine-et-Marne a présidé la première commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Cette commission a pour objet de mettre en œuvre la loi du 13 avril 2016.

Cette loi vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. C'est un pas de plus dans la mise en œuvre de l'engagement abolitionniste de la France.

La commission qui vient d'être installée vise à traduire au niveau départemental, cette ambition de la France. Elle a ainsi pour objet de mettre en œuvre localement les orientations stratégiques en matière de prévention et d'aide aux victimes. Elle servira de plateforme à la coordination des actions en la matière. Cette commission aura également une mission opérationnelle : l'examen des demandes d'engagement dans un parcours de sortie.

Bien qu'il soit difficile d'avoir une vision précise de la prostitution, en raison de la clandestinité de cette activité, il existe en Seine-et-Marne des foyers préoccupants. A la prostitution « traditionnelle », s'ajoutent la prostitution dans les quartiers prioritaires, ou encore celle touchant des publics vulnérables comme les mineurs.

L'installation ce jour de la commission va permettre de structurer le travail de tous les acteurs concernés. L'objectif est d'accélérer la prise en charge des victimes de la prostitution et de renforcer la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains. Aux termes de cette réunion, les participants se sont mis d'accord sur les priorités suivantes :

- élaborer une stratégie départementale concertée et adaptée à la réalité du terrain ;
- commencer au plus tôt l'examen des procédures de sortie ;
- mettre en place une politique de prévention complète ciblant les publics prioritaires.

L'ensemble des membres présents s'est accordé sur la nécessité d'une collaboration fluide entre les services permettant le partage d'informations afin que les actions engagées soient les plus efficaces possibles. Dans sa forme plénière, la commission se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur les mesures prises. Des réunions techniques se tiendront à intervalles réguliers pour mettre en place les actions envisagées et échanger les informations.

Documents utiles :



- loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées,
- décret du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre,
- circulaire du 31 janvier 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.
- Arrêté préfectoral du 7 mai 2018 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Seine-et-Marne

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr